

**COMPTE RENDU
DU 05 OCTOBRE 2021**

Convocation du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Sampzon légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon VENTALON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Danielle BARDIN, Christophe CHABRY, Caroline CROMBEZ, Julien GUEPRATTE, Annette MAUSES, Raymond OZIL, Patrick SERRET, Alain SUREL, Yvon VENTALON

ÉTAIENT ABSENTS :

Christian PESCHAIRE donne procuration à Alain SUREL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Patrick SERRET

Ordre du jour :

- 1- Emprunt communal**
- 2- Reprise de l'activité des associations**
- 3- Festivités communales**
- 4- Questions diverses**

Hommage à André Calvo

Le Maire débute la séance par un hommage à André Calvo Sanz.
André Calvo, Conseiller Municipal est décédé le 10 août dernier, il va énormément nous manquer. Le Maire propose de faire 1 minute de silence en son hommage.

DEL0105102021

« EMPRUNT COMMUNAL »

Considérant les projets en cours et à venir sur la commune avec notamment l'aménagement d'une voie partagée et d'une aire de stationnements des camping-cars,
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 500 000 euros maximum
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- 2. Reprise de l'activité des associations

Une réunion avec les associations est prévue lundi 11 octobre en Mairie à 14h afin de faire un point sur les activités prévues et le planning de la salle.

- 3. Festivités communales

Les prochaines festivités prévues :

- La cérémonie du 11 novembre
- L'inauguration du cœur de village (logements, aménagements annexes : ombrières, city park, jeux enfant, parvis de la mairie...)
- Repas des anciens
- Noël des enfants

Le Maire souhaite animer le cœur de village en accueillant des manifestations, spectacles et fêtes sur la place.

- **Questions diverses**

o **Apprentissage**

Arrivée le 09/09 de Louis Henroul en apprentissage sur la commune pour 2 années. Il suit une formation cap agricole jardinier paysagiste en alternance à Olivier de Serres à Mirabel.

o **Bistrot du Rocher**

Le plan de la terrasse proposé par l'architecte a été validé

o **Réunion avec les résidents et professionnels du chemin de la Digue**

Une rencontre avec les résidents a eu lieu le 16/09 pour faire le bilan de la saison touristique. Le Maire a souhaité réunir les résidents, propriétaires fonciers et professionnels du Tourisme du quartier de la Digue afin d'échanger sur les difficultés rencontrées sur un site, à l'interface entre la zone touristique et la zone urbaine. L'objectif de cette concertation étant de trouver des pistes et des solutions pour améliorer la qualité de vie de tous

o **Equipements spéciaux en période hivernale**

Obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale .Pour améliorer la sécurité des usagers et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, il est nécessaire d'équiper sa voiture de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale dans certaines communes entre le 1er novembre et le 31 mars. Le département de l'Ardèche fait partie des 48 départements concernés par l'application de la loi Montagne II du 28 décembre 2016 et du décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020.
(carte disponible sur le site de la préfecture)

- **Plan Communal de Sauvegarde - PCS**

Ce dimanche 03 octobre 2021, le PCS a été déclenché au vue de la montée de l'Ardèche : Message d'alerte aux habitants, fermeture du pont de Sampzon et mise en sécurité des touristes présents sur le territoire. 27 touristes du camping RCN la Bastide ont trouvé refuge dans la salle polyvalente.

La séance est levée à 20H50

Le secrétaire de séance,
Patrick SERRET



Le Maire,
Yvon VENTALON

